



WITHDRAWAL

March 2019

Selected standards in the series Textiles

These National Standards of Canada are hereby withdrawn as information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard. CGSB retains the right to develop new editions.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information.

RETRAIT

Mars 2019

Sélection de normes de la série Textiles

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis car l'information contenue peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci. L'ONGC se réserve le droit d'élaborer de nouvelles éditions.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information.

Copies of withdrawn standards are available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

Des copies des normes retirées peuvent être obtenues auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-4.2

Textile test methods

No. 4.5-M86

Retail packages of yarn — Determination of mass (ICS 59.080.20)

No. 5.2-M87

Linear density of yarn in SI units (ICS 59.080.20)

No. 9.2-M90

Breaking strength of fabrics — Grab method — Constant-time-to-break principle (ICS 59.080.30)

No. 9.3-M90

Breaking strength of high-strength fabrics — Constant-time-to-break principle (ICS 59.080.30)

No. 9.4-M91

Breaking strength of yarns — Single strand method (ICS 59.080.20)

No. 9.5-M89

Breaking strength of yarns — Skein method (ICS 59.080.20)

No. 9.6-93

Breaking strength of nonwoven textiles (ICS 59.080.30)

CAN/CGSB-4.2

Méthodes pour épreuves textiles

N° 4.5-M86

Bobines de fil vendues au détail — Détermination de la masse (ICS 59.080.20)

N° 5.2-M87

Masse linéique du fil en unités SI (ICS 59.080.20)

N° 9.2-M90

Résistance à la rupture des tissus — Méthode d'arrachement — Principe de rupture à temps constant (ICS 59.080.30)

N° 9.3-M90

Résistance à la rupture des tissus de haute résistance — Principe de rupture à temps constant (ICS 59.080.30)

N° 9.4-M91

Résistance à la rupture des fils — Méthode à fil simple (ICS 59.080.20)

N° 9.5-M89

Résistance à la rupture des fils — Méthode de l'écheveau (ICS 59.080.20)

N° 9.6-93

Résistance à la rupture des non-tissés (ICS 59.080.30)

No. 10-M87

Elongation (ICS 59.080.30)

No. 23-M90

Colourfastness to perspiration
(ICS 59.080.01)

No. 25.2-M89

Dimensional change of textile fabrics to
open-head steaming (ICS 59.080.30)

No. 26.1-M88

Water resistance — Static head
penetration test (ICS 59.080.01)

No. 26.5-M89

Water resistance — High-pressure
penetration test (ICS 59.080.30)

No. 28.2-M91

Resistance to micro-organisms — Surface-
growing fungus test — Pure culture
(ICS 59.080.01)

No. 28.4-M91

Resistance to micro-organisms — Fungus
damage test — Pure culture — Qualitative
(ICS 59.080.01)

No. 30.1-M89

Effect of solvents on the permanence of
textile finishes (ICS 59.080.01)

No. 32.1-98

Resistance of woven fabrics to seam
slippage (ICS 59.080.01)

N° 10-M87

Allongement (ICS 59.080.30)

N° 23-M90

Solidité de la couleur à la sueur
(ICS 59.080.01)

N° 25.2-M89

Changement dimensionnel des textiles à
l'aide d'une presse à plateau inférieur
vaporisant (ICS 59.080.30)

N° 26.1-M88

Résistance à l'eau — Essai de
pénétration sous pression constante
(ICS 59.080.01)

N° 26.5-M89

Résistance à l'eau — Essai de
pénétration à haute pression
(ICS 59.080.30)

N° 28.2-M91

Résistance aux micro-organismes —
Essai par fungus se propageant en
surface — En culture pure
(ICS 59.080.01)

N° 28.4-M91

Résistance aux micro-organismes —
Évaluation des dommages causés par
fungus — En culture pure — Qualitative
(ICS 59.080.01)

N° 30.1-M89

Effet des solvants sur la permanence des
apprêts textiles (ICS 59.080.01)

N° 32.1-98

Résistance des tissés au glissement de
la couture (ICS 59.080.01)

No. 35.1-M90

Colourfastness to burnt gas fumes
(ICS 59.080.01)

No. 37-2002

Fabric thickness (ICS 59.080.30)

No. 42-M91

Copper content of textiles (ICS 59.080.01)

No. 45-M88

Textile fabrics — Determination of the recovery from creasing of a horizontally folded specimen by measuring the angle-of-recovery (ICS 59.080.01)

No. 49-99

Resistance of materials to water vapour diffusion (ICS 59.080.01)

No. 55-M90

Loss in strength and colour change of fabrics due to retained chlorine (ICS 59.080.01)

No. 56.1-M87

Unidirectional extension and recovery properties of elastic fabrics (ICS 59.080.30)

No. 60-M89

Resistance to snagging — Mace test (ICS 59.080.01)

No. 65-M91

Determination of strength of bonds of bonded, laminated and fused fabrics (ICS 59.080.10)

N° 35.1-M90

Solidité de la couleur aux produits de combustion des gaz (ICS 59.080.01)

N° 37-2002

Épaisseur des tissus (ICS 59.080.30)

N° 42-M91

Teneur en cuivre des textiles (ICS 59.080.01)

N° 45-M88

Étoffes — Détermination de l'auto-défroissabilité d'un spécimen plié horizontalement par mesurage de l'angle rémanent après pliage (ICS 59.080.01)

N° 49-99

Résistance des textiles à la diffusion de vapeur d'eau (ICS 59.080.01)

N° 55-M90

Perte de résistance et changement de couleur des tissus causés par la rétention de chlore (ICS 59.080.01)

N° 56.1-M87

Évaluation de l'extension unidirectionnelle et de la récupération dimensionnelle des tissus élastiques (ICS 59.080.30)

N° 60-M89

Résistance aux accrocs — Essai à la masse (ICS 59.080.01)

N° 65-M91

Détermination de la résistance du liage des tissus contre-collés, stratifiés et thermocollés (ICS 59.080.10)

No. 66-M91

Dimensional change and appearance after dry cleaning of coated, bonded, laminated and fused fabrics (ICS 59.080.40)

No. 69-M91

Weather resistance — Xenon arc radiation (ICS 59.080.10)

No. 78.1-2001

Thermal protective performance of materials for clothing (ICS 59.080.01)

CAN/CGSB-4.155-M88

Flammability of soft floor coverings — Sampling plans (ICS 59.080.60)

CAN/CGSB-4.158-75

Designation of yarns (ICS 59.080.20)

CAN/CGSB-4.159-75

Universal system for designating linear density (Tex system) (ICS 59.080.20)

CAN/CGSB-4.160-75

Integrated conversion table for replacing traditional yarn numbers by rounded values in the Tex system (ICS 59.080.20)

N° 66-M91

Évaluation du changement dimensionnel et de l'aspect des tissus enduits, contre-collés, stratifiés et thermocollés à la suite de nettoyages à sec (ICS 59.080.40)

N° 69-M91

Résistance aux intempéries — Rayonnement d'une lampe à arc au xénon (ICS 59.080.10)

N° 78.1-2001

Évaluation de la protection thermique des matériaux de confection des vêtements (ICS 59.080.01)

CAN/CGSB-4.155-M88

Résistance à l'inflammation des revêtements de sol mous — Plans d'échantillonnage (ICS 59.080.60)

CAN/CGSB-4.158-75

Désignation des fils (ICS 59.080.20)

CAN/CGSB-4.159-75

Système universel de désignation de la masse linéique (système Tex) (ICS 59.080.20)

CAN/CGSB-4.160-75

Table générale de conversion pour le remplacement des titres traditionnels des fils par des valeurs arrondies du système Tex (ICS 59.080.20)



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Office des normes
générales du Canada

Canadian General
Standards Board

CAN/CGSB-4.2
N° 28.4-M91

Remplace CAN/CGSB-4.2
Méthode 28.4
Juillet 1977
Prolongée
Avril 1997
Confirmée
Novembre 2013

Méthodes pour épreuves textiles

Résistance aux micro-organismes — Évaluation des dommages causés par fungus — En culture pure — Qualitative

ICS 59.080.01



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Norme nationale du Canada

Canada

Expérience et excellence
Experience and excellence



La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les producteurs, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques et des procédures pour l'élaboration et le maintien des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. L'ONGC entreprendra le réexamen de la présente norme dans les cinq années suivant la date de publication. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer le teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC disponible sur notre site Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb ainsi que des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division des normes
Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada
K1A 1G6

Le Conseil canadien des normes (CCN) est le coordonnateur du réseau canadien de normalisation, lequel est composé de personnes et d'organismes qui participent à l'élaboration, la promotion et la mise en oeuvre des normes. Grâce aux efforts conjugués des membres du réseau canadien de normalisation, les travaux de normalisation contribuent à améliorer le bien-être collectif et économique du Canada et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Le CCN veille au bon déroulement des activités du réseau. Les principaux objectifs du CCN sont d'encourager et de favoriser une normalisation volontaire en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce intérieur et extérieur et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Un aspect important du système canadien d'élaboration de normes est l'application des principes suivants : consensus; égalité d'accès et participation efficace des parties concernées; respect des divers intérêts et détermination des intérêts auxquels il faudrait donner accès au processus afin d'assurer l'équilibre nécessaire entre les intérêts; mécanisme de règlement des différends; ouverture et transparence; liberté d'accès des parties intéressées aux procédures qui orientent le processus d'élaboration de normes; clarté des processus; prise en compte de l'intérêt du Canada comme fondement initial de l'élaboration des normes.

Une Norme nationale du Canada (NNC) est une norme qui a été préparée ou examinée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) accrédité et approuvée par le CCN au regard des exigences d'approbation des NNC. L'approbation ne porte pas sur le contenu technique de la norme, cet aspect demeurant la responsabilité de l'OEN. Une NNC reflète un consensus parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, dans la plus grande mesure possible, une représentation équilibrée des intérêts généraux et de ceux des producteurs, des organismes de réglementation, des utilisateurs (y compris les consommateurs) et d'autres personnes intéressées, selon le domaine visé. Les NNC ont pour but d'apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt du Canada.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin d'utiliser des normes de se servir des NNC. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi l'on recommande aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'OEN qui l'a publiée.

La responsabilité d'approuver les normes comme NNC incombe au :

Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7 CANADA

Comment commander des publications de l'ONGC :

- | | |
|---------------------------|--|
| par téléphone | — 819-956-0425 ou
— 1-800-665-2472 |
| par télécopieur | — 819-956-5740 |
| par la poste | — Centre des ventes de l'ONGC
Gatineau, Canada
K1A 1G6 |
| en personne | — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) |
| par courrier électronique | — ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca |
| sur le Web | — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb |

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-4.2
N° 28.4-M91

Remplace CAN/CGSB-4.2
Méthode 28.4
Juillet 1977
Prolongée
Avril 1997
Confirmée
Novembre 2013

Méthodes pour épreuves textiles
Résistance aux micro-organismes — Évaluation des
dommages causés par fungus — En culture pure —
Qualitative

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH
FRENCH AND ENGLISH.

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada 

Approuvée par le



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Publiée, août 1991, par
l'Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada K1A 1G6

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1991

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Comité des méthodes pour épreuves textiles et terminologie

(Membres votants à la date de confirmation)

Catégorie intérêt général

Batcheller, J.	Université de l'Alberta
Carrick, D.	Expert-conseil
Davie, N.	Expert-conseil
Liu, S.	Université du Manitoba
Man, T.M.	Expert-conseil
Tait, C.	Défense nationale/DAPES

Catégorie producteur

Adam, C.	Tencate Protective Fabrics Canada
Boivin, D.	E.I. DuPont Co.
Lawson, L.	Davey Textile Solutions
Leblanc, J.-M.	Marv Holland Apparel Ltd.
Schumann, E.	Lincoln Fabrics Ltd.
Taylor, V.	Invista (Canada) Co.

Catégorie organisme de réglementation

Andersson, C.	Santé Canada
---------------	--------------

Catégorie utilisateur

Bourget, S.	Défense nationale/CETQ
D'Entremont, E.	Gendarmerie royale du Canada
Izquierdo, V.	Centre des technologies textiles
Kohli, G.	Sears Canada Inc.
Larsen, A.-L.	Exova Group Ltd.
Litva, M.	Agence des services frontaliers du Canada
MacLeod, J.	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Tebbs, C.	International Drycleaners Congress

Secrétaire (non votant)

Grabowski, M.	Office des normes générales du Canada
---------------	---------------------------------------

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.


CAN/CGSB-4.2
N° 28.4-M91

Remplace CAN/CGSB-4.2
Méthode 28.4
Juillet 1977
Prolongée
Avril 1997
Confirmée
Novembre 2013

Préface de la Norme nationale du Canada

La présente Norme nationale du Canada a été prolongée et confirmée par le comité des méthodes pour épreuves textiles et de la terminologie de l'ONGC. Elle est publiée sans modifications rédactionnelles.

Retirée

 Ottawa Canada K1A 1G6	MÉTHODES POUR ÉPREUVES TEXTILES	CAN/CGSB-4.2
	Résistance aux micro-organismes — Évaluation des dommages causés par fungus — En culture pure — Qualitative	N° 28.4-M91

Remplace CAN/CGSB-4.2
Méthode 28.4
Juillet 1977
Prolongée
Avril 1997
Confirmée
Novembre 2013

1. OBJET

- 1.1 La présente méthode permet de déterminer la résistance des textiles contenant des fibres cellulosiques à la détérioration par l'action d'un fungus cellulolytique. Elle est destinée à être utilisée pour des textiles desquels il n'est pas pratique de prélever des spécimens afin de déterminer la résistance à la rupture, comme les boyaux d'incendie à paroi double.
- 1.2 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente méthode peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement pouvant être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la méthode de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PRINCIPE

- 2.1 Le textile est soumis à un courant d'eau afin de l'épurer de toute substance fongicide pouvant être éliminée rapidement par action de trempage. Les spécimens prélevés du textile épuré sont soumis à l'action d'un fungus cellulolytique sous des conditions contrôlées en l'absence de toute source de carbone assimilable autre que celle présente dans le textile. La résistance du textile est évaluée par la facilité de l'organisme à se propager sur ledit textile, tel que jugé visuellement, après son exposition à l'organisme durant une période de temps suffisante pour produire une croissance sur le même textile qui n'a pas reçu de traitement de protection.

3. APPAREILLAGE ET MATÉRIAUX

- 3.1 **Organisme** — *Chaetomium Globosum*: ATCC n° 6205 (remarque 1).
- 3.2 **Entretien de l'organisme**: le fungus est cultivé au moyen de gélose nutritive inclinée dans des éprouvettes et des suspensions de spores sont faites sur de la gélose nutritive à des intervalles suffisamment fréquents afin de maintenir des cultures viables à l'état pur. Les cultures sous réfrigération peuvent être conservées de six à neuf mois.
- 3.3 **Sels-gélose, milieu de culture**: faire croître l'organisme sur un papier filtre stérile placé dans des sels-gélose minéraux, une formule type et satisfaisante consiste en:

Nitrate de sodium (NaNO ₃)	2.0 g
Sulfate de magnésium (MgSO ₄)	0.5 g
Chlorure de potassium (KCl)	0.5 g
Sulfate ferrique (Fe ₂ (SO ₄) ₃ ·H ₂ O)	0.01 g
Orthophosphate de potassium diacide (KH ₂ PO ₄)	0.14 g
Orthophosphate de potassium monoacide (K ₂ HPO ₄)	1.2 g
Extrait de levure	0.02 g
Gélose (agar)	15.0 g
Eau distillée	1.0 L

Remarque 1: Des cultures de cet organisme peuvent être obtenues de l'American Type Culture Collection, 12301 Parklawn Drive, Rockville, MD 20852, U.S.A.

Ajuster le pH à 7.2 ± 0.1 avec de l'acide chlorhydrique, et de l'hydroxyde de sodium si nécessaire, et entreposer dans un ballon.

3.4 **Autoclave:** un autoclave pouvant fonctionner à une pression de vapeur variant entre 103 et 117 kPa (manométrique) et à une température d'échappement comprise entre 121 et 123°C, celles-ci étant les conditions de stérilisation utilisées dans la présente méthode.

3.5 **Incubateur:** une chambre ou une enceinte d'incubation maintenue à $30 \pm 2^\circ\text{C}$.

3.6 **Boîtes de Pétri:** 100 mm de diamètre.

3.7 **Appareil d'épuration**

3.7.1 Cet appareil consiste en un réservoir d'eau à $24 \pm 3^\circ\text{C}$ duquel l'eau peut s'écouler dans un vase convenable contenant le textile à épurer. La capacité de ce vase dépendra des dimensions de l'échantillon à épurer. Le taux d'écoulement de l'eau dans le vase devrait être tel qu'il permette environ quatre changements d'eau à l'heure.

3.7.2 L'eau utilisée ne doit contenir aucune substance qui pourrait réagir avec un des composants de l'échantillon soumis à l'essai (remarque 2). De l'eau distillée ou déminéralisée doit être employée, dans la mesure du possible.

3.7.3 Le pH de l'eau doit être d'au moins 5.0 et d'au plus 8.0.

3.8 **Microscope binoculaire de faible puissance (50X).**

4. SPÉCIMENS D'ESSAI

4.1 **Tissus** — Au moins cinq spécimens (cercles de 40 mm de diamètre ou des pièces carrées de 50 x 50 mm) doivent être prélevés d'endroits épars de l'échantillon (remarque 3).

4.2 **Fils** — Au moins cinq spécimens représentatifs, chacun mesurant environ 500 mm de longueur, doivent être prélevés et enroulés sous forme de boucles d'environ 50 mm de longueur.

4.3 Les spécimens doivent être épurés pendant 24 h (remarque 4).

5. MODE OPÉRATOIRE

5.1 Stériliser le nombre requis de boîtes de Pétri de 100 mm sous les conditions prescrites au par. 3.4.

5.2 Stériliser le milieu de culture sels-gélose, puis verser dans les boîtes de Pétri stériles et laisser immobiles jusqu'à la solidification de la gélose.

5.3 En utilisant un anneau de fil métallique stérilisé de nichrome, de tungstène ou de platine, ajouter suffisamment de prélèvements provenant d'une culture d'un organisme en plein développement, vieille de 10 à 14 d, pour couvrir une boîte de Pétri de 150 mm, à un ballon Erlenmeyer stérilisé contenant 100 mL d'eau stérilisée. Agiter la suspension des agglomérations de spores dans le ballon à l'aide de billes de verre stérilisées, jusqu'à ce que les spores soient en suspension. Afin de maintenir une suspension uniforme, on recommande d'ajouter un agent tensio-actif (remarque 5).

Remarque 2: L'emploi d'eau contenant des impuretés alcalines pour épurer un échantillon contenant un fongicide de type phénolique est un exemple d'un type d'eau non convenable. Selon le degré d'alcalinité, la mise en solution du fongicide par l'alcali dans l'eau se produira par la formation d'un phénate soluble. La perte ainsi occasionnée ne représenterait pas une perte due à la solubilité dans l'eau du composé phénolique original.

Remarque 3: Lorsque la surface des spécimens n'est pas plane (e.g., boyau d'incendie à parois de caoutchouc), il est recommandé que le format des spécimens soit réduit jusqu'à ce qu'il devienne raisonnablement plat afin d'assurer un bon contact avec la gélose durant l'inoculation et l'incubation.

Remarque 4: Pour faciliter le trempage par suspension de spore, il est souhaitable que l'on procède à l'inoculation des spécimens (section 5) immédiatement après les avoir épurés et avant qu'ils deviennent secs. Si les spécimens ont séché, il faut les humidifier en les vaporisant avec de l'eau distillée et les placer à plat, sur une surface non absorbante, dans un contenant fermé qu'ils restent humides, et les laisser à cette position pendant une période variant entre 1 et 2 h.

- 5.4 Inoculer la surface de la gélose avec environ 1.0 mL de la suspension de spores. Placer le spécimen sur la gélose ensemencée. À l'aide d'une pipette, inoculer le spécimen avec une quantité de suspension de spores variant entre 0.2 et 0.5 mL.
- 5.5 Afin de s'assurer que l'organisme est en mesure de donner un rendement satisfaisant, exécuter un essai de viabilité en utilisant un papier filtre stérile (e.g., Whatman n° 2) d'environ 50 mm de diamètre, inoculé et incubé comme décrit ci-dessus.
- 5.6 Incuber les boîtes de Pétri et leur contenu pour une période de deux semaines à $30 \pm 2^\circ\text{C}$. Examiner le spécimen à l'aide d'un microscope binoculaire de faible puissance afin de déterminer toute croissance fongique. Durant cette période, garder les spécimens sous observation et noter la présence ou l'absence de croissance, de même que la présence ou l'absence de moisissure en plein développement.
- 5.7 Si après la période d'incubation, il y a eu une croissance appréciable de l'organisme d'essai, prolonger l'essai pour une autre semaine et noter toute croissance additionnelle.

6. RAPPORT

Noter les renseignements suivants:

- 6.1 La présence ou l'absence de croissance durant la période initiale de deux semaines, de même que toutes les informations concernant une croissance additionnelle ayant été observée (par. 5.7).
- 6.2 Le numéro de la présente méthode: CAN/CGSB-4.2 N° 28.4-M91.

Remarque 5: Le produit Aerosol OT (sulfosuccinate de di-octyle sodique) à une concentration de 0.05% est convenable.